



Cadre réservé à l'administration

Date de réception du dossier.

Date et horaire
du rendez-vous pour un entretien

PHOTO

Dossier de candidature « Bourse au Permis de conduire »

Principe du dispositif :

Vous êtes habitant de la ville du Trait et vous rencontrez des difficultés dans votre mobilité. L'obtention d'un permis de conduire de type B est un atout incontestable pour s'insérer professionnellement.

La municipalité, pour la 7^{ème} année consécutive, vous propose de financer votre permis de conduire en contrepartie d'une mission citoyenne d'un mois du **05 au 30 juillet 2021** soit 4 semaines

Les missions proposées s'articuleront autour de chantiers citoyens collectifs valorisant le service rendu. Ce chantier permettra de réhabiliter des espaces et améliorer l'environnement au bénéfice de tous les habitants.

A l'issue de la mission et en fonction de votre présence sur l'ensemble de la période, vous devrez vous inscrire à l'auto-école VALLEE dès le mois d'août.

Modalités de participation

- 1) Ce dossier de candidature devra être dûment complété et déposé au plus tard le **23 avril 2021** au guichet unique de la mairie
- 2) Une date vous sera proposée pour passer un entretien obligatoire avec les élus concernés pour motiver votre candidature
- 3) Une commission d'attribution se réunira au mois de mai 2021 pour sélectionner les candidats.
- 4) Si votre candidature est acceptée, vous devrez respecter **les engagements suivants**
 - s'inscrire dans l'auto-école Vallée sise 607 rue Raymond BRETECHE, 76280 LE TRAIT
 - suivre régulièrement les cours théoriques du code de la route et des thèmes de sécurité routière.
 - se présenter au moins pour 20 leçons de code à l'auto-école
 - réaliser sa mission citoyenne au sein de la commune du Trait du 05 au 30 juillet 2021, sous la supervision du service « cadre de vie », à appliquer les consignes données par le service
 - n'avoir aucun retard ou absence injustifié lors de la mission
 - adopter un comportement respectant les agents du service et les autres bénéficiaires.
 - Signer la charte d'engagement reprenant tous les points précédents

Tout manquement à ces principes entrainera l'annulation de la charte et le bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ni demander à la Ville le remboursement de sa contribution.

Pour de plus amples informations vous avez la possibilité de contacter le Bureau Emploi Formation, au centre social « La Zertelle » au **02.35.37.56.28**

Bénéficiaire : (remplissage obligatoire des champs marqués d'un (*))

Nom* :Prénom* :

Adresse* :

Téléphone* :

Courriel :@.....

Avez-vous déjà bénéficié d'un dispositif d'aide au financement d'un permis de conduire ? Oui Non

Documents à joindre obligatoirement (photocopie)

- Avis d'imposition du demandeur ou des parents
- Copie de la carte d'identité
- Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement
- Justificatif de participation à la Journée de Défense Citoyenne
- Un extrait du casier judiciaire bulletin n°3 .**Pour obtenir ce bulletin, la demande doit se faire sur le site internet <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>**

Une lettre de motivation présentant

- Votre situation actuelle,
- Votre projet professionnel ou scolaire
- Les raisons pour lesquelles l'obtention du permis de conduire vous est indispensable
- Les missions pour lesquelles vous vous sentez prêt(e)s à vous investir au mois de juillet

Une photo d'identité récente

Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une« Bourse au Permis de conduire ». **(case à cocher)**

Signature du demandeur*

« Règlement Général pour la Protection des Données

Le responsable des traitements, Monsieur Patrick CALLAIS, Maire de la commune de Le TRAIT, sis Place du 11 novembre, 76580 LE TRAIT a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire (1 seul exemplaire) sont destinées à la mairie de Le TRAIT pour l'enregistrement de la candidature à la bourse au permis.

Les données sont utilisées afin de vérifier l'éligibilité du candidat.

Toutes les candidatures déposées sont conservées sous format papier jusqu'à ce que le candidat ait obtenu son permis ou ait abonné son engagement à la bourse au permis.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de satisfaction, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter l'autorité territoriale, par courriel à mairie@letrait.fr ou par voie postale, Place du 11 novembre 76580 Le TRAIT. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL. »

Le nom et prénom des lauréats apparaîtront de façon perpétuelle dans la délibération du conseil municipal du 22 juin 2021